

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1530

23 juillet 2007

## **SOMMAIRE**

A 1 S.A	Industeam S.A	413
Ademar Holding S.A	Inly S.à r.l	434
Agilent Technologies Luxco S.à r.l 73413	Insinger de Beaufort Holdings73	417
Aktiva Capital S.à r.l	Kingbu Holding S.à r.l	407
Alpha Investimenti Sicav	King's Cross Asset Funding 1073	400
Aquilon S.A	King's Cross Asset Funding 1373	412
Baissières Holding S.A	King's Cross Asset Funding 3373	398
Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l.	King's Cross Asset Funding 3473	400
73397	King's Cross Asset Funding 42	394
Cafécafé S.à r.l	King's Cross Asset Funding 43	394
Camtech S.A	King's Cross Asset Funding 44	395
Celanese Caylux Holdings Luxembourg	King's Cross Asset Funding 4573	395
73434	Lau S.A	419
CFC Reinsurance S.A	LOGISTIS II Luxembourg S.àr.l 73	407
Codesca S.A	LuxConnecting Parent S.à r.l73	411
COFINTEX Luxembourg S.A 73415	Luxfreeze S.A	408
Cofiwas Holding S.A	Lyxor Asset Management Luxembourg	
Covéa Lux	S.A	398
db x-trackers	Malika S.A	419
Dero S.A	Malmén Holdings s.à r.l	406
Dimi S.A	Marchesini Investment Group S.A 73	408
EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A.,	Naudi S.A	394
Sicar	Rank Holdings I S.A	419
EECF Beta Manager73411	Rehael S.A	435
EECF Gamma S.à r.l	Solicom S.A	396
ELECTROLUX REINSURANCE (Luxem-	Stora Enso S.à r.l	435
bourg) S.A	Summit Partners V S.à r.l	412
Erable Investments S.A	Symrise Luxembourg S.à r.l	409
Espace One	TCL S.à.r.l	440
Falcon Finance Holding S.A	Travel-Taxi S.à r.l	414
Financière Concorde S.A	Varama Investment S.A	418
F & M Import Export Société Anonyme	Vox International S.à r.l	
Fruitech S.A	Wolsey Residential Finance (Lux) S.A 73	409
Heat Transfer Re Services S.A	Woodland International S.à r.l 73	399
Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l 73409	Yetstream International S.à r.l 73	399
mines moluings Luxembourg 1 3.a r.i /3409		

Hurca Investment Holding S.A. ..........73397



## King's Cross Asset Funding 42, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 125.633.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 42

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068700/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## King's Cross Asset Funding 43, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 125.634.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 43

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068701/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Naudi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.975.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007070426/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03845. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## King's Cross Asset Funding 44, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 125.635.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 44

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068702/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## King's Cross Asset Funding 45, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 125.618.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 45

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007068703/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Ademar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.521.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007070428/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03698. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## F & M Import Export Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons. R.C.S. Luxembourg B 74.207.

Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1 er juillet 2006

L'assemblée générale ordinaire a pris la résolution suivante

Résolution

Décide de nommer AFC BENELUX Sàrl (R.C. B 60.162), 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort commissaire aux comptes en remplacement de MAZARS (R.C. B 56.248) 10A, rue Henri M.Schnadt L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

AFC BENELUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007068704/5332/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

#### Solicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 100.219.

Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 19 avril 2007

L'assemblée générale ordinaire a pris la résolution suivante

Résolution

Décide de nommer AFC BENELUX Sàrl (R.C. B 60.162), 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort commissaire aux comptes en remplacement de EURO SUISSE AUDIT (R.C. B 28.027), 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

AFC BENELUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007068705/5332/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06756. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Codesca S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 11.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 mai 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Hans K. Jerne, demeurant à 7, La Délaissée, CH-1270 Trélex, Suisse, Président et administrateur-délégué,
- Monsieur Jean-Claude Mimram, demeurant à Chalet Toulaba, CH-3780 Gstaad, Suisse,
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Jean Roussy, 24, La Petite Coudre, CH-1298 Céligny, Suisse.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007071072/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.



#### A 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 13, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 96.342.

Décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2006

L'assemblée générale ordinaire a pris la résolution suivante

Résolution

Décide de nommer AFC BENELUX Sàrl (R.C. B 60.162), 39, route d'Arlon L-8410 Steinfort commissaire aux comptes en remplacement de MAZARS (R.C. B 56.248) 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

AFC BENELUX Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007068706/5332/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Bridgepoint Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 112.153.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre EUROPEAN OPTICIANS S.àr.I., ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et EUROPEAN STORAGE S.àr.l., ayant son siège social 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, prenant effet le 3 avril 2007, que les vingt-cinq (25) parts sociales de classe E de la société à responsabilité limitée BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.àr.I., ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 3 avril 2007 par EUROPEAN STORAGE S.àr.l., préqualifiée.

Il en résulte que EUROPEAN OPTICIANS S.àr.l. ne détient plus de parts sociales de classe E dans BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.àr.I. et que EUROPEAN STORAGE S.àr.I. détient depuis le 3 avril 2007, les 25 parts sociales de classe E dans BRIDGEPOINT EUROPE III INVESTMENTS S.àr.I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

HALSEY S.àr.I. / K. Segers

Gérant / Gérante

Signature / -

Référence de publication: 2007068708/6791/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05107. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Hurca Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 61.149.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

HURCA INVESTMENT HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070433/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04343. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## Lyxor Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 107.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 5 juin 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit, pour une durée d'un an expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en mars 2008, le mandat du Réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007068719/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Vox International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 122.521.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1 <sup>er</sup> décembre 2006.

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068753/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## King's Cross Asset Funding 33, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.069.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Michael Thomas.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 33

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070599/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## Woodland International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.535.

\_\_\_

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1 <sup>er</sup> décembre 2006.

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

**Domiciliataire** 

Référence de publication: 2007068754/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## Yetstream International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.539.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1 <sup>er</sup> décembre 2006,

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT LTD., 88A, Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

**Domiciliataire** 

Référence de publication: 2007068755/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

#### db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Faisant suite à une résolution du Conseil d'Administration en date du 22 mai 2007, le Conseil prend note de la démission de Messieurs Yassine Bouhara et Frank Langer en date du 13 mars 2007.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007071067/1229/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.



#### Falcon Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.544.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme administrateur de la société

FALCON FINANCE HOLDING S.A., Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, Section B Numéro 60.544 à effet du 15 mai 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 mai 2007.

**SELINE MANAGEMENT LTD** 

Signature

Référence de publication: 2007068756/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## King's Cross Asset Funding 10, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 111.908.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 8 mai 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté pour passer de deux à trois.
- 2) Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né le 2 juillet 1960 à Brixworth en Angleterre, résidant professionnellement au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 10

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069002/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01933. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

## King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.851.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Michael Thomas.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 34

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070601/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.



## EdR Real Estate (Eastern Europe) S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.477.

In the year two thousand seven, on the seventeenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Grégoire Fraisse, private employee, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

acting in his capacity as a special proxy holder of the General Partner of the partnership limited by shares existing under the SICAR regime EdR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) S.C.A., SICAR, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.477, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Partnership»), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 6, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 122 dated February 6, 2007,

by virtue of the authority conferred on him by decision of the General Partner's Board of Managers, taken at its meetings of December 27, 2006, February 15, March 28 and March 30, 2007;

an extract of the minutes of the said meetings, signed ne varietur by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements, which follow:

- I. That the subscribed share capital of the prenamed partnership limited by shares existing under the SICAR law regime EdR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) S.C.A., SICAR, currently amounts to one hundred fifty-five million forty-eight thousand Euros (EUR 155,048,000.-) represented by
- three hundred nine thousand eight hundred forty-five (309,845) class A shares (the «Class A Shares»), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each;
- two hundred fifty (250) class B shares (the «Class B Shares»), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each; and
  - one (1) class C share (the «Class C Share»), with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-), fully paid up.
- II. That on terms of article 5, third paragraph and following, of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at two hundred million one hundred twenty-five thousand five hundred Euros (€ 200,125,500.-) and the general partner has been authorized until December 6, 2011 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.
- III. That the Board of Managers of the General Partner, in its meetings of December 27, 2006, February 15, March 28 and March 30, 2007 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5, paragraph 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of forty-five million seventy-seven thousand five hundred Euros ( $\leq$  45,077,500.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of one hundred fifty-five million forty-eight thousand Euros ( $\leq$  155,048,000.-) to two hundred million one hundred twenty-five thousand five hundred Euros ( $\leq$  200,125,500.-), by the creation and issue of ninety thousand one hundred fifty-five (90,155) new Class A1 and A2 shares with a nominal value of five hundred Euro ( $\leq$  500.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.
- IV. That still pursuant to the powers conferred to the Board of Managers, on terms of Article 5 of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right, and has allowed the subscription of all the new shares by following companies and individuals:

Investor	Class	Nominal	Number
		value	of Class
		EUR	A Shares
Capital increase of December 27, 2006			
SOFIVAL	A1	2,500,000	5,000
ARIMANIOS CORP	A2	375,000	750
IGRE BV	A2	1,000,000	2,000
Mr Rafael Konforti	A2	126,000	252
Mr Arnon Rabinovitz	A2	250,000	500
Mr Yehuda Suesser	A2	126,000	252
ECUREUIL VIE	A1	15,000,000	30,000



A1	2,500,000	5,000
A2	400,000	800
A2	35,000	70
A1	7,000,000	14,000
A2	125,000	250
A2	750,000	1,500
A2	357,000	750
A2	300,000	600
A2	187,500	375
A2	125,000	250
A2	278,000	556
A2	125,000	250
A2	125,000	250
A2	125,000	250
A2	750,000	1,500
A1	5,000,000	10,000
A1	5,000,000	10,000
A2	250,000	500
A2	500,000	1,000
A1	900,000	1,800
A2	300,000	600
A2	150,000	300
A2	100,000	200
A2	100,000	200
A2_	200,000	400
_	45,077,500	90,155
	A2 A1 A2	A2 400,000  A2 35,000  A1 7,000,000  A2 125,000  A2 357,000  A2 300,000  A2 187,500  A2 125,000  A

- V. That the ninety thousand one hundred fifty-five (90,155) new shares have been entirely subscribed and paid up to fifteen per cent (15%) of their value by contribution in cash wired on the Partnership's bank account, so that the total amount of six million seven hundred sixty-one thousand six hundred twenty-five Euros (€ 6,761,625.-) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.
- VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5, First paragraph, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:
- « Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred million one hundred twenty-five thousand five hundred Euros (€ 200,125,500.-) divided into:
- (a) four hundred thousand (400,000) class A shares (the «Class A Shares»), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each; the Class A Shares may be composed of sub-types of shares all vested with substantially the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee;
- (b) two hundred fifty (250) class B shares (the «Class B Shares» or «Carried Interest Shares»), all with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-) each; and
- (c) one (1) class C share (the «Class C Share»), which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (€ 500.-), fully paid up.»

## Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred fifty Euros ( $\leq$  2,250.-).

#### Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A comparu:

Monsieur Grégoire Fraisse, employé privé, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (ci-après le «mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions soumise au régime de la loi SICAR EdR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) S.C.A., SICAR, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.477 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 daté du 6 février 2007,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de l'associé commandité, prise en ses réunions des 27 décembre 2006, 15 février, 28 mars et 30 mars 2007;

un extrait du procès-verbal de chacune des dites réunions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que le capital social de la société en commandite par actions soumise à la loi SICAR EdR REAL ESTATE (EASTERN EUROPE) S.C.A., SICAR, prédésignée, s'élève actuellement à cent cinquante-cinq millions quarante-huit mille Euros (€ 155.048.000,-) réparti en
- trois cent neuf mille huit cent quarante-cinq (309.845) Actions de Classe A (les «Actions de Classe A»), ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune;
- deux cent cinquante (250) Actions de Classe B (les «Actions de Classe B») ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune; et
- une (1) Action de Classe C (l'«Action de Classe C»), dont la valeur nominale est de cinq cents Euro (€ 500,-), intégralement libérée.
- II. Qu'aux termes de l'article 5, troisième alinéa et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent millions cent vingt-cinq mille cinq cents Euros (€ 200.125.500,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 6 décembre 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5, premier alinéa des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III. Que le conseil de gérance de l'associé commandité, en ses réunions du 27 décembre 2006, 15 février, 28 mars et 30 mars 2007 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5, alinéa 5 des statuts, a réalisé une augmentation globale du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de quarante-cinq millions soixante-dix-sept mille cinq cents Euros (€ 45.077.500,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent cinquante-cinq millions quarante-huit mille Euros (€ 155.048.000,-) à deux cent millions cent vingt-cinq mille cinq cents Euros (€ 200.125.500,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix mille cent cinquante-cinq (90.155) actions nouvelles de Catégorie A1 et A2 d'une valeur nominale de cinq cents Euros (€ 500,-) chacune, à souscrire et à libérer en numéraire à hauteur de quinze pour cent (15%) de leur valeur nominale et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. Que le conseil de gérance de l'associé commandité, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les sociétés et personnes physiques suivantes:

Investisseurs	Classe	Valeur	Nombre
		nominale	d'Actions de
		EUR	Classe A
Augmentation de capital du 27 décembre 2006			
SOFIVAL	A1	2.500.000,-	5.000
ARIMANIOS CORP	A2	375.000,-	750
IGRE BV	A2	1.000.000,-	2.000
M. Rafael Konforti	A2	126.000,-	252
M. Arnon Rabinovitz	A2	250.000,-	500
M. Yehuda Suesser	A2	126.000,-	252
ECUREUIL VIE	A1	15.000.000,-	30.000
Augmentation de capital du 15 février 2007			
M. Raphael Harari	A1	2.500.000,-	5.000
M. Alexandre Denis	A2	400.000,-	800



Augmentation de capital du 28 mars 2007			
M. Theodor J. Triphyllis	A2	35.000,-	70
European organization for nuclear research cern pension fund	A1	7.000.000,-	14.000
ARIMANIOS CORPORATION	A2	125.000,-	250
M. Jean Albert Arvis	A2	750.000,-	1.500
FJ INVESTISSEMENTS S.A. / Mme Jacqueline Markus	A2	357.000,-	750
M. Philippe Gire	A2	300.000,-	600
AWF S.A. / Herve Debache	A2	187.500,-	375
M. Nicolas Albert	A2	125.000,-	250
EURIPAR	A2	278.000,-	556
SAMI	A2	125.000,-	250
FRAISA	A2	125.000,-	250
IMMO PARTNERS	A2	125.000,-	250
COURTAL S.A	A2	750.000,-	1.500
SEIP - Société Européenne D'investissement et de Participations	A1	5.000.000,-	10.000
M. Jacky Lorenzetti	A1	5.000.000,-	10.000
Augmentation de capital du 30 mars 2007			
M. Jean Albert Arvis	A2	250.000,-	500
COURTAL S.A	A2	500.000,-	1.000
FALCON MARINE S.A	A1	900.000,-	1.800
M. Samuel Pinto	A2	300.000,-	600
DOLEV PARTNERSHIP	A2	150.000,-	300
Sra Magdalena Gomez Marrasé	A2	100.000,-	200
Sr. Francese Garriga Colom	A2	100.000,-	200
Sr. José Maria Linares Vidal	A2_	200.000,-	400
Total:		45.077.500,-	90.155

V. Que les quatre-vingt-dix mille cent cinquante-cinq (90.155) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées en numéraire à hauteur de quinze pour cent (15%) par versement à un compte bancaire au nom de la Société», de sorte que la somme de six millions sept cent soixante et un mille six cent vingt-cinq Euro (€ 6.761.625,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

- VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est fixé à deux cents millions cent vingt-cinq mille cinq cents Euros (€ 200.125.500,-), répartis en:
- (a) quatre cent (400.000) Actions de Classe A (les «Actions de Classe A»), ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune; les Actions de Classe A peuvent être composées de sous-catégories revêtues substantiellement des mêmes droits, à l'exception de leur part respective dans le paiement des Frais de Gestion;
- (b) deux cent cinquante (250) Actions de Classe B (les «Actions de Classe B» ou «Actions à Intérêt Différé»), ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (€ 500,-) chacune; et
- (c) une (1) Action de Classe C (l'«Action de Classe C»), qui ne pourra être détenue que par l'Associé Commandité, dont la valeur nominale est de cinq cents Euro (€ 500,-) intégralement libérée.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cent cinquante Euros (€ 2.250,-).

## Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5609. — Reçu 12 euros.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070275/211/225.

(070075686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Baissières Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 13.274.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

OFFTEK LIMITED, a company having its registered office at Akara Building, 24 de Castro Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the «Principal»),

here represented by Mr Marc Lagesse, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated April 10, 2007, which after having been signed ne varietur by the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The proxy holder declared and requested the undersigned notary to act:

- 1. That the société anonyme BAISSIERES HOLDING S.A. (the «Company») having its registered office in L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 13.274, was incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Pétange, on September 26, 1975, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 8 of January 15, 1976. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 4, 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. That the subscribed capital of the Company is presently of one million five hundred thousand pounds sterling (GBP 1,500,000.-), consisting of one hundred and fifty thousand (150,000) shares having a par value of ten pounds sterling (GBP 10,-) each.
- 3. That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.
- 4. That the Principal has acquired all shares of the Company and that as sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company, and assumes the function of liquidator of the Company.
- 5. That the Principal takes over all assets and assumes all the liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Principal assumes all its liabilities.
- 6. That the Principal gives full discharge to the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the due performance of their duties up to this date.
- 7. That the Principal is vested, in its capacity of sole shareholder and liquidator, with all the assets and liabilities, known and unknown of the Company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.
- 8. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the offices of FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l. at L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

On the basis of these facts and declaration, the notary states the dissolution of BAISSIERES HOLDING S.A.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed, The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

OFFTEK LIMITED, une société ayant sont siège social à Akara Building, 24 de Castro Street, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (ci-après «le Représenté»),

ici représentée par Monsieur Marc Lagesse, demeurant à Luxembourg,



en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 avril 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentais d'acter:

- 1. Que la société anonyme BAISSIERES HOLDING S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 13.274, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Pétange, le 26 septembre 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 15 janvier 1976, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 4 décembre 2006, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. Que le capital social de la Société s'élève à un million cinq cent mille livres sterling (GBP 1.500.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de dix livres sterling (GBP 10,-) chacune.
  - 3. Que le Représenté déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- 4. Que le Représenté a acquis toutes les actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.
- 5. Que le Représenté reprend tous les avoirs et assume tout le passif de la Société, de sorte que la liquidation de la Société est clôturée, sans préjudice du fait que le Représenté assume tout son passif.
- 6. Que le Représenté donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 7. Que le Représenté, en sa capacité d'actionnaire unique et liquidateur, est investi de tous les avoirs et de l'ensemble du passif, connu et inconnu, de la Société; l'assainissement de tout le passif doit avoir été réalisé avant toute attribution d'avoirs à sa personne en tant qu'actionnaire unique.
- 8. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans dans les bureaux de la FIDUCIAIRE NATIONALE S.à r.l. à L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

A la base de ces faits et déclaration, le notaire acte la dissolution de BAISSIERES HOLDING S.A.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lagesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, Relation: LAC/2007/6482. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007. Référence de publication: 2007070294/242/87.

H. Hellinckx.

(070075485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Fruitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 18.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070441/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03288. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Malmén Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 101.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007070424/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04346. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Dero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007070432/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03706. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

#### Aktiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 90.845.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007070435/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04341. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Kingbu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.802.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 16 mai 2007 que Monsieur Berry Westhoff a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

KINGBU HOLDING S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007070674/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## LOGISTIS II Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.606.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007. Signature.

Référence de publication: 2007070438/6174/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04385. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Financière Concorde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 54.320.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070444/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03249. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Luxfreeze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch.

R.C.S. Luxembourg B 38.492.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires de la Société

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 31 mai 2007 que:

- \* M. Leslie Grunfeld et M. Geert De Jonghe ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- st M. Rudi Wuyts a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 26 mars 2007;
- \* Ont été nommés administrateurs de la Société, leurs mandats venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007:
- M. Kenneth Butt, né le 19 février 1945 à Devonport (Royaume-Uni), demeurant à hatchfield house, Epsom road, West Horsley, Surrey KTZ4 6DX Royaume-Uni;
- M. Jean-François Evrard, directeur d'usine, né le 2 août 1967 à Saint-Mard (Belgique), demeurant 14, rue Nouvelle, B-6810 Pin (Belgique);
- M. Thomas Roderick Iain Carmichael, né le 11 mai 1955 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant au 6 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW200SH (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour LUXFREEZE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070696/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

#### Marchesini Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.133.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé



privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 24 avril 2007.

POUR MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007070616/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01939. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Wolsey Residential Finance (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.703.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 31 mai 2007

L'assemblée a pris note de la démission de Bouchra Akhertous et Alain Peigneux en tant qu'administrateurs de la société.

L'assemblée a fixé le nombre d'administrateurs de la société à sept.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour WOLSEY RESIDENTIAL FINANCE (LUX) S.A.

**MERCURIA SERVICES** 

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007070675/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 64.989.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.934.

## **EXTRAIT**

- rayer BARCELONA INVESTMENT COMPANY L.L.C, comme associé de la société;
- modifier l'associé HINES HOLDINGS LUXEMBOURG 2 S.à r.l., il détient désormais 649.896 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

HINES HOLDINGS LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070692/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Symrise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2345 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 89.110.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 mai 2007 que:



- \* Les mandats des gérants
- M. Eric Fort, né le 15 août 1963 à Saint Vith (Belgique), avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- M. Klaus Rainer Grimm, né le 14 mars 1952 à Hambourg (Allemagne), avec adresse professionnelle au 4 c, Weiherweg, D-82194 Grobenzell (Allemagne).

ont été reconduits jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

\* Le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été reconduit jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle, appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour SYMRISE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007070676/1005/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Alpha Investimenti Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.023.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 avril 2007 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Cosimo Bisiach, Chief Executive Officer, ALPHA SIM SPA, Via Borgonuovo 27, 1-20121 Milan

Monsieur Jean Bodoni, Senior Vice President, EXPERTA CORPORATE & TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

Madame Anne-Marie Goffinet, Vice President, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Carlo Mozzi, Chief Executive Officer, ALPHA SIM SPA, Via Borgonuovo 27, I-20121 Milan

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008,

- de renouveler le mandat de:

ERNST AND YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach, RCS B 47.771

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour ALPHA INVESTMENTI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007070764/1126/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE02974. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

#### Espace One, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 98.131.

Par décision de l'associé unique en date du 27 avril 2007:

- La démission de Mr Hermanus Roelof Willem Troskie est acceptée avec effet au 25 avril 2007.
- SOLON DIRECTOR LIMITED, domicilié au E-2 Elizabeth Avenue and Shirley Street Nassau Bahamas, est nommé en tant que gérant de la société avec effet au 25 avril 2007.



Luxembourg, le 8 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070678/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06882. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## EECF Beta Manager, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.974.

- Michelle Carlsson, gérante de la Société EECF GAMMA S.à r.l., s'est mariée et est désormais connue sous son seul nom marital, Michelle Capiod.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

**EECF BETA MANAGER** 

Signature

Référence de publication: 2007070681/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

#### Aquilon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2007 à 9.00 heures à Luxembourg

#### Résolutions

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet, pour une nouvelle durée de un an.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de pour une nouvelle durée d'un an.
- Les mandats des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

AQUILON S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007071143/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

## LuxConnecting Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 117.288.

## Transfert de parts

Il résulte de l'acte de constitution de WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR, en date du 21 décembre 2006, que TRIEF CORPORATION S.A. a transféré la totalité des parts qu'elle détenait dans la Société à:

- WINVEST INTERNATIONAL S.A. SICAR, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 125.540.



Depuis cette date, les parts de la société sont réparties comme suit:

WINVEST INTERNATIONAL S.A., SICAR, trois millions trente huit mille six cents soixante neuf parts

3.038.669

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

LuxConnecting PARENT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070683/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## EECF Gamma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 453.425,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.756.

- Michelle Carlsson, gérante de la Société EECF GAMMA S.à r.l., s'est mariée et est désormais connue sous son seul nom marital, Michelle Capiod.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

EECF GAMMA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070686/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Summit Partners V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 122.351.

En date du 26 avril 2007, le conseil de gérance de la société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Lennart Stenke, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg (Suède), demeurant au 56, rue Andethana, L-6970 Oberanven, en tant que gérant délégué à la gestion journalière de la Société pour une durée illimitée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUMMIT PARTNERS V S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007070694/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## King's Cross Asset Funding 13, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.440.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

L'associé unique a accepté la démission avec effet immédiat de M. Michael Thomas.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 13

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070697/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02420. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Industeam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.582.

## **EXTRAIT**

Il résulte des délibérations prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue au siège social en date du 6 mars 2007, que l'assemblée générale des actionnaires prend acte et décide d'accepter la démission de son mandat d'administrateur avec effet à la date du 15 janvier 2007 de Monsieur André Casanova.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 6 mars 2007, Monsieur Gilbert Maire, dirigeant de sociétés, né le 18 décembre 1943 à Bolkenhain (Allemagne), demeurant à F-57270 Uckange, 34, rue de Fameck (France), en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007070713/1384/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00335. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Agilent Technologies Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 1.081.217.480,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 112.905.

Extrait de la résolution prise par l'Associée unique de la société le 14 mai 2007

L'Associée unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Monsieur David Booth Cooper Jr de ses fonctions de gérant de la Société.

Signature.

Référence de publication: 2007071193/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

## ELECTROLUX REINSURANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.916.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 avril 2007

L'Assemblée Générale du 27 avril 2007 reconduit les Administrateurs suivant:

- Madame Cecilia Vieweg.
- Monsieur Emy Lamborelle.
- Monsieur Lennart Edstrom

L'Assemblée générale nomme M. Kent Mikael Sjöö comme nouvel Administrateur, demeurant S: t Göransgagtan 143, SE-10545 Stockholm, Suède.



Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale nomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour la société ELECTROLUX REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007070714/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Travel-Taxi S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 128.574.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Joao Paulo Fernandes Marques, chauffeur, demeurant à L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unioersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de location de taxis, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de TRAVEL-TAXI S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.
- **Art. 7.** L'associé reconnaît que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.
- Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.



Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
  - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

#### Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ huit cents soixante-dix euros (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Joao Paulo Fernandes Marques, prédit.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Maria Dos Santos Marques, demeurant à L-2143 Luxembourg, 42, rue Laurent Ménager.

- 3.- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.
- 4.- Le siège social est établi à L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Marques, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2007, Relation: EAC/ 2007/ 5820. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2007

A. Biel.

Référence de publication: 2007070897/203/85.

(070076386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

#### **COFINTEX Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 36.866.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2007

«Quatrième résolution

L'assemblée décide d'élire Administrateurs Messieurs Gilles Dubreuille, René Cado et Monsieur Christophe Graber, demeurant professionnellement au 5-7, rue du Centre, F-93199 Noisy le Grand.



Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers S.A., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.»

Pour la société

**AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)** 

Dirigeant Agréé

Signature

Référence de publication: 2007070715/682/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Covéa Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 29 mai 2007

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Claude Seys de son mandat d'Administrateur.

Sixième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Jean Fleury, domicilié au 7, place des cinq martyrs du Lycée Buffon à Paris, comme Administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour la société COVEA LUX

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007070716/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF01777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Heat Transfer Re Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.340.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 18 mai 2007

«Sont nommés administrateurs:

Monsieur Thierry Tondreau

Monsieur Francis Lambilliotte

Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Est nommée réviseur indépendant:

DELOITTE S.A. 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.»



Pour la société HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A. AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A. Signature

Référence de publication: 2007070725/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Cofiwas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 10.701.

## **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2007 que le mandat suivant est renouvelé jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

Commissaire:

- Sacchi De Nemours, ayant son siège à Monaco, 13, avenue des Castellans, MC-98014 Cedex.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007070726/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Insinger de Beaufort Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 49.429.

Conseil d'administration:

- Kardol Bas, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas,
- Kantor Ian, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas,
- Sieradzki Peter, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas,
- Georgala Steve, adresse professionnelle au 35, rue la Boétie, 75008 Paris, France,
- Mooij Rob, adresse professionnelle au 537, Herengracht, 1017 BV, Amsterdam, Pays-Bas,
- Ernzer Marcel, adresse professionnelle au 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Luxembourg.

En date du 21 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de continuer les mandats des administrateurs Kardol Bas, Kantor lan, Sieradzki Peter, Georgala Steve, Mooij Rob et Ernzer Marcel pour une période se terminant lors de assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007.
- de continuer avec PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour une période se terminant lors de assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007071064/1012/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

## CFC Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord. R.C.S. Luxembourg B 73.304.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 23 février 2007 A l'assemblée générale des actionnaires de CFC REINSURANCE S.A. (la «Société»), il a été décidé:



- de confirmer l'élection de Mr. Ole Rasmussen, résidant au 4, Borupvang, DK-2750 Ballerup, Danemark, en remplacement de Mr. Bjarne Skou Mortensen faite lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 septembre 2006;
- de réélire Mr. Ole Rasmusssen, Mr. Kaj Kristensen, Mr. Erik Ugilt Hansen, Mr. Lars Ejlersen et Mr. Keld Boeck comme administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2008;
- de réélire le réviseur KPMG AUDIT jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2007.

Signature.

D/f/ L LI: -: 000

Référence de publication: 2007070728/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Varama Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 73.091.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 31 mai 2007 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la liberté, L-1931 à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 25, avenue de la liberté, L-1931 à Luxembourg;
- Monsieur Francesco Acerbi, Consultant indépendant, demeurant 4, Moore Street, SW3 2QN à Londres, Angleterre; Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Et que:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,

Est réélue Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007070729/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Erable Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.204.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 31 mai 2007 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement 25, avenue de la liberté, L-1931 à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant professionnellement 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg;

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009;

Et que:

- H.R.T. REVISION S. à r. l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,

Est élue Commissaire aux Comptes, pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.



Luxembourg, le 31 mai 2007. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2007070730/802/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

#### Lau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 80.405.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070788/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03786. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Malika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 1 er juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070803/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03506. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

## Rank Holdings I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 128.592.

## **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the fourth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

- 1. PEARL INVEST & TRADE LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Belize, having its registered office at 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize-City (Republic of Belize), registered with the trade and companies register of the Republic of Belize under number 32325, here represented by Maître Michaël Meylan, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on May 3, 2007,
- 2. MARON MANAGEMENT CORP., a company incorporated under the laws of the Republic of Belize, having its registered office at 35A Regent Street, Jasmine Court, Belize-City (Republic of Belize), registered with the trade and companies register of the Republic of Belize under number 32132, here represented by Maître Michaël Meylan, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on May 3, 2007,

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholders, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of RANK HOLDINGS I S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.



Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of management of the Company (the Board of Management).

Where the Board of Management determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

**Art. 4. Corporate object.** The corporate object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 1,000 (one thousand) shares having a par value of EUR 31.- (thirty-one euro) per share each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 10 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives).

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board of Management or by any other two members of the Board of Management.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.



Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the General Meeting of the Company. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday in June of each year at 8 am. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Management exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board of Management as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two members of the Board of Management acting jointly may convene a general meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.



If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Management or by any two members of the Board of Management.

**Art. 11. Management.** The Company shall be governed by the provisions of Section IV, paragraph 4, sub-paragraph 2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended (the Company Law).

The Company shall be managed by a Board of Management composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. The members of the Board of Management shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a member of the Board of Management (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board of Management in accordance with article 60 bis 4 of the Company Law.

The members of the Board of Management shall be appointed by the Supervisory Board. The Supervisory Board shall also determine the number of members of the Board of Management, their remuneration and the term of their office. A member of the Board of Management may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the Supervisory Board.

In the event of vacancy in the office of a member of the Board of Management because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Management may elect, by a majority vote, a member of the Board of Management to fill such vacancy until the next meeting of the Supervisory Board. In the absence of any remaining members of the Board of Management, a meeting of the Supervisory Board shall promptly be convened and held to appoint new members of the Board of Management.

Art. 12. Meetings of the Board of Management. The Board of Management shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Management, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Management. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Management. In his/her absence, the other members of the Board of Management will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Management present or represented at such meeting. Meetings of the Board of Management shall in principle be held at the registered office of the Company.

The Board of Management shall meet upon call by the Chairman or any two members of the Board of Management at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Management shall be given to all the members of the Board of Management at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Management.

No such written notice is required if all the members of the Board of Management are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Management. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Management.

Any member of the Board of Management may act at any meeting of the Board of Management by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another member of the Board of Management as his or her proxy.

The Board of Management can validly debate and take decisions only if at least one half of its members is present or represented. A member of the Board of Management may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board of Management are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Company Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any member of the Board of Management may participate in a meeting of the Board of Management by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Management attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the members of the Board of Management can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at



such meeting. A meeting of the Board of Management held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Management may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each member of the Board of Management. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board of Management. The minutes of any meeting of the Board of Management shall be signed by all members of the Board of Management present at such meeting and a copy sent to any member of the Board of Management not present.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two members of the Board of Management.

**Art. 14. Powers of the Board of Management.** Subject to article 17 of the Articles, the Board of Management is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Company Law or by the Articles to the General Meeting and to the Supervisory Board fall within the competence of the Board of Management.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board of Management may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board of Management or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board of Management may appoint a person, either a shareholder or not, either a member of the Board of Management or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board of Management. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of Management of any such entity.

The Board of Management is also authorised to appoint a person, either member of the Board of Management or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board of Management. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board of Management, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 15 above.

**Art. 17. Supervisory Board.** The Company shall be supervised by a supervisory board (the Supervisory Board) composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company. The members of the Supervisory Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a member of the Board of Management (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Supervisory Board in accordance with article 60 bis-14 of the Company Law.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of members of the Supervisory Board, their remuneration and the term of their office. A member of the Supervisory Board may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Board may elect, by a majority vote, a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining members of the Supervisory Board, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new members of the Supervisory Board.

The following decisions by the Board of Management shall require the prior authorisation of the Supervisory Board (the Major Decisions):

- Acquisitions or disposals by the Company or any of its subsidiaries (together, the Group) the consideration for which exceeds EUR 2,000,000.-, whether by a single transaction or series of connected transactions;
- Any investments in or the carrying on of business through an entity that is not a wholly owned subsidiary, in excess of EUR 2,000,000.-;
- The change, replacement, or any material addition to any loan or loan facility entered into by any member of the Group, or the addition of any new loan or loan facility;
- Subject to any arrangements in respect of forced exits or registration rights, the adoption and implementation of any strategy for achieving a flotation of any member of the Group and decisions as to the timing and pricing of such flotation;
- Any proposal to the General Meeting regarding a merger, consolidation, recapitalization, winding-up or liquidation or commencing of any insolvency proceedings of the Company or any other member of the Group;



- Any proposal to the General Meeting regarding the declaration and payment of any dividend or other distribution by the Company;
- The entry into by the Company or any other member of the Group of any transaction, arrangement with a member of the Board of Management of the Company or any other member of the Group or any person connected with such member of the Board of Management or with any shareholder;
- The removal and appointment of the chairman and the removal and appointment of the chief executive officer of the Company or any other member of the Group;
- Establishment or material variation of any employee share option scheme, any pension or life insurance scheme in relation to any member of the Group;
- The making of loans and giving of guarantees or indemnities by any member of the Group to employees in excess of EUR 2,000,000.-;
- The creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security interest on any uncalled capital or on any asset of the Company other than in the ordinary course of business;
- The making of capital expenditures by any member of the Group in excess of EUR 2,000,000 in any year not provided for specifically in the budget;
- Any proposal by the Board of Management made to the General Meeting concerning the removal, replacement and remuneration of the Company's auditors;
- The approval of any significant change in accounting policies or practices, including any alteration of the Company's accounting reference date; and
- The payment to any member of the Board of Management of the Company or any affiliated person of any bonus or commission other than pursuant to an employment contract.
- **Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The members of the Supervisory Board shall meet whenever a decision entering within its duties, in accordance with article 17 of the Articles is to be taken, upon call of a member of the Supervisory Board or of a Member of the Board of Management at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to the members of the Supervisory Board at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

No such convening notice is required if all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing another member of the Supervisory Board as his proxy.

Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by the majority of the votes cast by the members of the Supervisory Board present or represented. Each member of the Supervisory Board may cast one vote.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members of the Supervisory Board present or represented at the meeting.

Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 19. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Management Board, members of the Supervisory Board or officers of the Company is interested in, or is a member of the Board of Management, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any member of the Board of Management, member of the Supervisory Board or officer of the Company who serves as member of the Board of Management, member of the Supervisory Board, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board of Management or member of the Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Management or member of the Supervisory Board shall make known to the Board of Management or to the Supervisory Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such member of the Board of Management's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.



The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board of Management or of the Supervisory Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

**Art. 20. Indemnification.** The Company may indemnify any member of the Board of Management or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Board of Management or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Statutory Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

- Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.
- **Art. 23. Annual accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Management will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Company Law.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board of Management will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board of Management and of the statutory auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Company Law.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board of Management and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Management.

The Board of Management may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

**Art. 25. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 26. Applicable Law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on December 31, 2007.

The first annual General Meeting will be held in June 2008.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that:

- PEARL INVEST & TRADE LIMITED, prenamed, subscribes to 500 (five hundred) shares representing 50% of the share capital of the Company,



- MARON MANAGEMENT CORP., prenamed, subscribes to 500 (five hundred) shares representing 50% of the share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the shareholders by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

#### Resolution

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. the number of members of the Board of Management is set at 3;
- 2. the following persons are appointed as members of the Board of Management:
- Stewart Kam-Cheong, born 22 July 1962 in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- Olivier Dorier, born 25 September 1968 in Saint-Rémy (France), whose professional address is at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; and
- Philippe Chan, born on 15 November 1974, in Mauritius, whose professional address is at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
  - 3. the following persons are appointed as members of the Supervisory Board:
- Graeme Hart, born 6 June 1955 in Auckland, New Zealand, Company director, whose private address is at 743 Riddell Road, Glendowie, Auckland, New Zealand;
- Greg Cole, born 12 March 1963 in Auckland, New Zealand, Executive, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand; and
- Allen Hugli, born 24 December 1962 in Sault Ste Marie, Ontario, Canada, Chief Financial Officer, whose private address is at 1 Hay Place, Epsom, Auckland, New Zealand;
- 4. that there be appointed PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
- 5. that the terms of office of the members of the Board of Management and of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2012; and
  - 6. that the address of the registered office of the Company is at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. PEARL INVEST & TRADE LIMITED, une société de droit de la République de Bélize, avec siège social à 35A Regent Street, Jasmine Court, Bélize-City (République de Bélize), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de la République de Bélize sous le numéro 32325, ici représentée par Maître Michaël Meylan, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 mai 2007
- 2. MARON MANAGEMENT CORP., une société de droit de la République de Bélize, avec siège social à 35A Regent Street, Jasmine Court, Bélize-City (République de Bélize), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de la République de Bélize sous le numéro 32132, ici représentée par Maître Michaël Meylan, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 mai 2007

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant des actionnaires susvisés, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:



**Art. 1** er . **Forme et Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de RANK HOLDINGS I S.A. (la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société (le Directoire).

Lorsque le Directoire estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'Article 10 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés pas la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

#### Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.



Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires de la Société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi de juin de chaque année à 8 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Directoire, ou par le commissaire aux comptes ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, par deux membres du Directoire conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres missives seront adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts,



par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société, celleci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Directoire ou deux membres du Directoire conjointement.

Art. 11. Direction de la Société. La Société est dirigée par un Directoire comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les membres du Directoire sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Directoire de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Directoire de la Société, conformément à l'article 60bis 4 de la Loi de 1915.

Le(s) membre(s) du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance détermine également le nombre de membres du Directoire, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Directoire peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision du Conseil de Surveillance.

En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les membres du Directoire restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre du Directoire pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de Surveillance de la Société. En l'absence de membre du Directoire disponible, le Conseil de Surveillance devra être rapidement être réuni et se tenir pour nommer de nouveaux membres du Directoire.

Art. 12. Réunion du Directoire. Le Directoire doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire. Le Président préside toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Directoire présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Directoire sont convoquées par le Président ou par deux membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Directoire est donné à tous les membres du Directoire au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Directoire et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Directoire de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Directoire se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

Tout membre du Directoire peut se faire représenter au Directoire en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre membre du Directoire comme son mandataire.

Le Directoire ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des membres du Directoire est présente ou représentée à une réunion du Directoire. Un membre du Directoire peut représenter plus d'un autre membre du Directoire, à condition que deux membres du Directoire au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont



prises à la majorité des voix des membres du Directoire présents ou représentés lors de cette réunion du Directoire. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Directoire participant à la réunion du Directoire peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Directoire peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion du Directoire est retransmise en direct et (iv) les membres du Directoire peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Directoire par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Directoire (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Directoire.** Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés les membres du Directoire présents et une copie sera adressée aux membres du Directoire non-présents.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par deux membres du Directoire conjointement.

- **Art. 14. Pouvoirs du Directoire.** Dans le respect de l'article 17 des Statuts, le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale et au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Directoire.
- **Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Directoire peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Directoire peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Directoire. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Directoire d'une telle entité.

Le Directoire est aussi autorisé à nommer une personne, membre du Directoire ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société. La Société est engagée en plus par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.
- Art. 17. Conseil de Surveillance. La Société est supervisée par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Surveillance de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 60bis-14 de la Loi de 1915.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil de Surveillance pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les membres du Conseil de Surveillance restants pourront élire, à la majorité des votes, un membre du Conseil de Surveillance pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence de membre du Conseil de Surveillance disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions du Directoire suivantes nécessitent l'accord préalable du Conseil de Surveillance (les Décisions Majeures):

- Acquisitions ou cessions par la Société ou d'une de ses filiales (ensemble, le Groupe) dont le prix dépasse € 2.000.000,-, soit en une seule transaction ou en une série de transactions liées;
- Tout investissement dans ou l'exploitation d'une entreprise par le biais d'une entité qui n'est pas une filiale détenue entièrement, dépassant € 2.000.000,-;



- La modification, remplacement ou tout ajout matériel à un prêt ou facilité de crédit conclu par un membre du Groupe ou l'ajout d'un nouveau prêt ou facilité de crédit;
- Sous réserve de tous les arrangements concernant des sorties forcées ou droits d'inscription, l'adoption et la mise en œuvre de toute stratégie pour réaliser le lancement d'un emprunt d'un membre du Groupe et les décisions quant au moment et à la fixation du prix de ce lancement;
- Toute proposition faite à l'Assemblée Générale concernant une fusion, une recapitalisation, une décision de liquidation ou la mise en œuvre de toute procédure de faillite volontaire de la Société ou de tout membre du Groupe;
- Toute proposition faite à l'Assemblée Générale relative à la déclaration et au paiement de dividendes ou autre distribution par la Société;
- La conclusion par la Société ou tout membre du Groupe de toute transaction, concordat avec un dirigeant de la Société ou tout autre membre du Groupe ou toute personne liée au dit dirigeant ou à tout actionnaire;
- La révocation et la nomination du président du Directoire et la révocation ou la nomination du directeur général de la Société ou de tout autre membre du Groupe;
- La mise en place ou la modification de tout plan d'attribution d'actions aux salariés, tout plan de retraite ou d'assurance-vie de tout membre du Groupe;
- La conclusion de prêts, de sûretés ou d'indemnités par tout membre de Groupe au profit des salariés pour un montant supérieur à EUR 2.000.000,-;
- La création de tout mortgage, droit réel, charge ou autre sûreté sur tout capital non appelé ou tout actif de la Société autrement que dans le cours normal des affaires;
- Les dépenses en capital excédant EUR 2.000.000,- lors d'une année, par tout membre du Groupe, sans que cela ne soit prévu au budget;
- Toute proposition faite par le Directoire à l'Assemblée Générale concernant la révocation, le remplacement et la rémunération des commissaires aux comptes de la Société;
- L'approbation de toute modification significative dans la politique ou la pratique comptable, en ce compris tout changement de l'exercice social de référence de la Société; et
- Le versement à tout dirigeant de la Société ou toute personne liée à lui, de toute prime ou commission sauf lorsque cela est prévu par un contrat de travail.

**Art. 18. Réunion du Conseil de Surveillance.** Le Conseil de Surveillance doit se réunir dès qu'une décision relevant de sa compétence aux termes de l'article 17 doit être prise, sur convocation d'un membre du Conseil de Surveillance ou d'un membre du Directoire au lieu indiqué dans la convocation.

Il sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises valablement à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose d'une voix.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à la réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par tous les membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des membres du Conseil de Surveillance peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 19. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membres du Directoire, membres du Conseil de Surveillance, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.



Tout membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, membre du Conseil de Surveillance, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 20. Indemnisation. La Société peut indemniser tout membre du Directoire ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 21. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

Le commissaire aux comptes est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- **Art. 22. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 23. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Directoire dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Directoire soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Directoire, le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descendra en dessous de ce seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Directoire et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Directoire.

Le Directoire peut décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 25. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 26. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.



#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en juin 2008.

#### Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare que:

- PEARL INVEST & TRADE LIMITED, identifiée ci-dessus, souscrit 500 (cinq cents) actions, représentant 50% du capital social de la Société;
- MARON MANAGEMENT CORP., identifiée ci-dessus, souscrit 500 (cinq cents) actions, représentant 50% du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par les actionnaires par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

#### Résolutions

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. le nombre de membres du directoire est fixé à 3;
- 2. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du directoire:
- Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Maurice), dont l'adresse professionnelle est 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
- Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), dont l'adresse professionnelle est 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et
- Philippe Chan, né le 15 novembre 1974, à Maurice, dont l'adresse professionnelle est 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
  - 3. les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de surveillance:
- Graeme Hart, né le 6 juin 1955 à Auckland, Nouvelle-Zélande, Dirigeant de société, ayant pour adresse personnelle 743 Riddell Road, Glendowie, Auckland, Nouvelle-Zélande;
- Greg Cole, né le 12 mars 1963 à Auckland, Nouvelle-Zélande, Cadre de direction, ayant pour adresse personnelle 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle-Zélande; et
- Allen Hugli, né le 24 décembre 1962 à Sault Ste Marie, Ontario, Canada, Directeur des Affaires Financières, ayant pour adresse personnelle 1 Hay Place, Epsom, Auckland, Nouvelle-Zélande;
- 4. PricewaterhouseCoopers, dont l'adresse professionnelle est à 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société;
- 5. le mandat des membres du Directoire et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012: et
  - 6. le siège social de la société est fixé au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Meylan, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 11 mai 2007, REM/2007/1043. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Remich, le 1 <sup>er</sup> juin 2007. M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070868/5770/818.

(070076711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

# Celanese Caylux Holdings Luxembourg, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.771.

Les comptes de clôture au 3 avril 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

M e M. Schaeffer.

Signé par M <sup>e</sup> Martine Schaeffer en tant que dépositaire des minutes de M <sup>e</sup> André Schwachtgen

Référence de publication: 2007070804/230/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01260. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

# Inly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8217 Mamer, 33, Op Bierg. R.C.S. Luxembourg B 22.981.

### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel Hubert, employé privé, demeurant à Mamer.
- 2.- Monsieur Lucien Klein, employé privé, demeurant à Mensdorf, ici représenté par Monsieur Daniel Hubert, prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mensdorf, le 18 mai 2007, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée INLY S.àr.l. ayant son siège social à L-8217 Mamer, 33, rue op Bierg, a été constituée originairement sous la dénomination de AU DISTILLATEUR S.àr.l, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, le 29 juin 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 222 en date du 2 août 1985,
- dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, en date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations numéro 168, du 22 mai 1990,
- modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations numéro 164 du 12 mars 1999.
- Que le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-huit cents (12.394,68) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79);
- Que Monsieur Daniel Hubert, prénommé, est associé et propriétaire de deux cent cinquante parts sociales (250) de la prédite société;
- que Monsieur Lucien Klein, prénommé, est associé et propriétaire de deux cent cinquante parts sociales (250) de la prédite société;
  - qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 janvier 2007;
- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
  - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société, sis à L-8217 Mamer, 33, rue op Bierg.
  - Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cent euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.



Signé: D. Hubert, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2007, Relation: EAC/ 2007/ 5541. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007070895/203/47.

(070076548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

### Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070805/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04911. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

### Rehael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 69, rue du Fort Neipperg. R.C.S. Luxembourg B 128.573.

STATUTS

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Madame Ana Maria De Almeida Estrela, demeurant à L-7653 Heffingen, 30 Op Praickert.
- 2. Monsieur Vincent Lucas, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 17, avenue de Mersch.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REHAEL S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci. En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille euros (31.000,- euros) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.



#### Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou e-mail.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

- **Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
- **Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, ou, en ce qui concerne la gestion journalière, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, jusqu'à une somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- €).
- **Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Année sociale - Assemblée Générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.
  - Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

## Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
Madame Ana Maria De Almeida Estrela, prédite	300
Monsieur Vincent Lucas, prédit	700
Total: mille actions	1.000



Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- €).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Ana Maria De Almeida Estrela, prédite.
- b) Monsieur Vincent Lucas, prédit.
- C) Monsieur Samuel Scheffler, demeurant à L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.
- 3) Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué: Monsieur Samuel Scheffler, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Toutefois pour un montant supérieur à 2.500,- €, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

4) Est appelée à la fonction de commissaire:

BUCOMI S.A, avec siège social à L-8295 Keispelt, 80a, rue de Kehlen, inscrit au Registre de Commerce sous le numéro B 104.702.

- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 6) Le siège social de la société est fixé à L-2230 Luxembourg, 69, rue du Fort Neipperg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.M. De Almeida Estrela, V. Lucas, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007, Relation: EAC/ 2007/ 6224. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007070896/203/123.

(070076383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

## Dimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 128.575.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Joseph Lambertz, employé privé, demeurant à B-4845 Jalhay, 6, route de la Gileppe,
- 2. Madame Yvonne Lambertz, employée privée, demeurant à B-4837 Baelen, 38, rue Boveroth,
- 3. Madame Gabrielle Lambertz, employée privée, demeurant à B-4837 Baelen, 26, rue Boveroth,



non présents, ici représentés par Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu de trois pouvoirs sous seing privé, leurs délivrés à Mamer, le 21 mai 2007, lesquels pouvoirs, après avoir été signés ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, resteront annexés aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de DIMI S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Marner.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises Luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

- **Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- euro) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- euro) chacune.
- **Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

- **Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.
- **Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- **Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.
  - Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.
- **Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de



l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

- **Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille huit. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.
- **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
Monsieur Joseph Lambertz, prénommé	998
Madame Yvonne Lambertz, prénommée	1
Madame Gabrielle Lambertz, prénommée	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

## Dispositions transitoires

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille sept. La première assemblée générale se tiendra en deux mille huit.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euro (1.500,- euros).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
- Monsieur Joseph Lambertz, prédit.
- Madame Yvonne Lambertz, prédite.
- Madame Gabrielle Lambertz, prédite.
- 3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Joseph Lambertz, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

- 4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
  - 5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007, Relation: EAC/ 2007/ 6035. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



A. Biel.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2007.

Référence de publication: 2007070903/203/119.

(070076388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

## TCL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.053.

Extrait (traduction) des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société le 21 mai 2007

Il a été décidé que:

1. La démission de M. Scott Pryce avec effet au 1 er mars 2007 en tant que gérant de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007071075/1127/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

## Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

## **RECTIFICATIF**

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la feuille de dépôt du bilan 2004 enregistré à Luxembourg le 17 avril 2007 (référence LSO-CD04398), déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 avril 2007 (référence L070055802.08). En effet, il fallait lire le bilan au 30 septembre 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007071389/655/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070076479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

### Cafécafé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 30, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 87.194.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007070795/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03922. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck